

4.3.3.3 Loubillé

Le bourg de Loubillé compte près de 400 habitants, comme Couture-d'Argenson et se situe à l'extrémité est de l'aire d'étude immédiate. Il s'étale le long de la D737, au niveau d'une très légère dépression du relief dans laquelle deux petits ruisseaux, alimentés par l'Aume viennent circuler en été.

A la limite de l'écharpe bocagère, ce bourg, dont le centre dense ne montre pas d'ouverture particulière, présente également une trame végétale dense sur son pourtour, qui vient créer une barrière visuelle semi-opaque, qui l'isole de l'extérieur. Ainsi sa silhouette se perçoit uniquement partiellement depuis la D737, au sud.

Ce bourg montre donc une sensibilité modérée avec une potentielle covisibilité entre sa silhouette et le projet depuis l'entrée sud du bourg et une visibilité hypothétique depuis la sortie ouest. Toutefois cette visibilité, si elle est avérée, n'affectera pas les habitations en bordure du bourg, qui présentent une frange végétale protectrice en direction du projet.

4.3.3.4 Les autres bourgs de l'aire d'étude

Les 4 autres bourgs de l'aire d'étude présentent des situations diverses, mais qui appellent à des sensibilités moindres que celles des bourgs présentés ci-dessus :

- **Le bourg de La Bataille présente un contexte fermé** avec un cœur de bourg dense, sans ouvertures sur le grand paysage et une position étagée sur la limite de la marche boisée, qui l'oriente naturellement vers le Nord. Entouré également d'une trame bocagère particulièrement dense, ce village ne montre de larges dégagements visuels que depuis son entrée/sortie nord-est. **Ces derniers, orientés vers le bourg de Chef-Boutonne, à l'opposé du projet, ne montrent au même titre que le bourg aucune sensibilité par rapport au projet.**
- **Les deux bourgs de Longré et de Loubigné présentent une situation similaire** avec un cœur de bourg dense et visuellement refermé sur lui-même, mais des ouvertures larges depuis les abords de ces villages, qui mettent en scène leur silhouette dans le grand paysage. **Ces vues, depuis l'entrée/sortie nord pour Loubigné et depuis l'entrée/sortie ouest pour Longré, pose une sensibilité par rapport à une covisibilité avec le projet.**
- **Aubigné** présente quant à lui une situation en point bas, qui isole le centre du bourg. Toutefois, sa frange sud, sur laquelle est implantée son église, montre des ouvertures sur les champs environnants. L'horizon est alors dessiné par la lisière des boisements et la remontée du relief. **Toutefois ces vues depuis la limite sud du bourg peuvent poser une faible sensibilité avec rapport au projet.**



Vue sur Loubillé/ sortie nord fermée



Vue sur Loubigné et



Vue depuis la frange d'Aubigné



Vue sur Longré depuis la D52

4.3.4 Les hameaux

Les hameaux sont traités de manière détaillée uniquement à l'aire d'étude immédiate et cette analyse ne concerne que ceux situés à **moins d'un kilomètre du site d'implantation potentiel**.

L'analyse sur les hameaux doit être prise avec précaution, puisque deux difficultés principales limitent leur étude :

- **D'un point de vue quantitatif, les espaces de vie d'un hameau sont divers** : accès aux parcelles, jardin, orientation des façades des maisons... et présentent autant d'angles de vue différents sur le projet, qui traduisent des enjeux et des incidences différents, distincts et pas toujours quantifiables (voir point suivant). Toutes ces « zones de vie » ne peuvent cependant être exhaustivement étudiées.
- **D'un point de vue qualitatif**, l'analyse des espaces privés (maisons, jardins, etc.) se fait via l'analyse de l'orientation des façades des habitations et des visibilités depuis l'espace public (voies d'accès), ce qui ne permet pas toujours de cibler au plus juste la réalité des vues depuis les espaces privés.

De manière générale, les 5 hameaux recensés à moins de 1 km de la ZIP sont assez denses et comprennent deux parties : A visée principalement agricole (cultures), on retrouve bien souvent des installations agricoles récentes, d'élevage et des hangars de stockage, facilement identifiables par leurs matériaux (taule, parpaing brut, charpente métallique...) et accolées, l'ancien corps de ferme en U avec un regroupement de plusieurs habitations plus récentes souvent entremêlées à la végétation des jardins privés, qui forme un écran semi-opaque autour. **Ceux situés dans les clairières montrent ainsi un contexte ouvert à semi-ouvert en fonction de leur proximité avec un boisement, soit enfermé dans la végétation dense formée par les boisements.**

► **Ceux enfermés dans la végétation :**

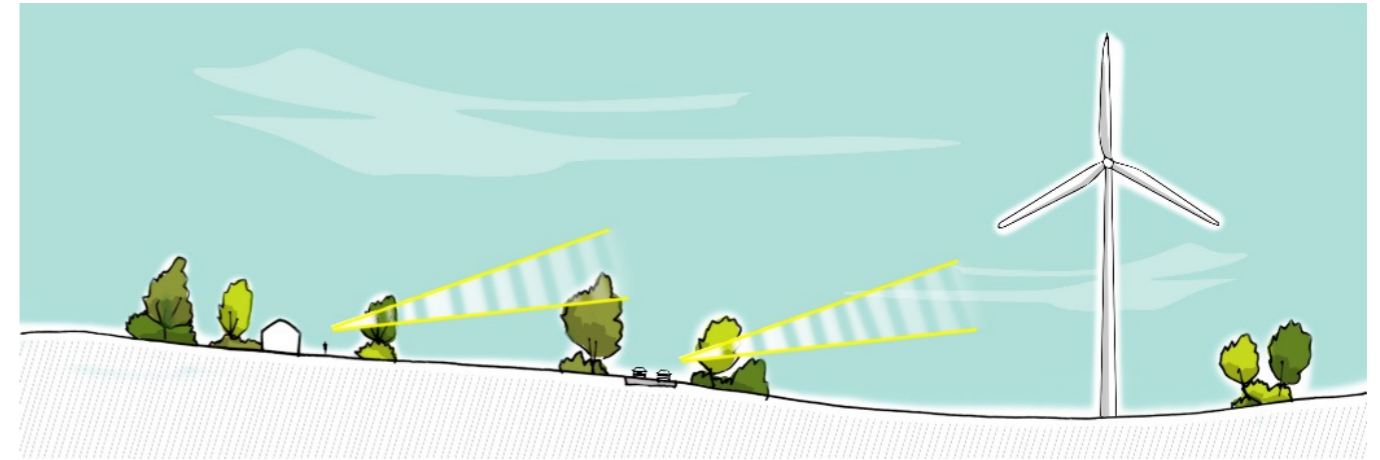
Ces hameaux sont inscrits dans un écran de verdure, formé par la maille boisée à proximité immédiate. Ce masque visuel referme les vues depuis les habitations ou leur accès, créant une ambiance très confidentielle. **C'est le cas des Granges, qui ne présente donc pas d'enjeu vis-à-vis du projet.**

► **Ceux aux abords présentant quelques dégagements visuels depuis les abords :**

Ces hameaux présentent des habitations positionnées en recul par rapport à la voie ou enfermées dans la végétation. Cette situation ne leur permet pas de présenter des vues longues sur le paysage depuis les espaces habités. Cependant leurs abords - depuis l'accès ou la voie attenante - montrent des ouvertures qui permettent des perceptions moins cadrées.

Lorsqu'elles sont en direction de la ZIP, ces vues induisent un enjeu par rapport au projet. C'est le cas des hameaux de Jaillon et de la Caille.

- **Pour le premier**, l'exploitation agricole est divisée en deux parties : la partie la plus ancienne est située au sud-est à proximité de petites parcelles boisées. Elle est isolée de la voie de desserte par les habitations, reconnaissable au grand jardin qui les entoure. Des haies hautes viennent border ces espaces et referment les vues depuis les espaces privés. De l'autre côté de la voie, deux nouveaux bâtiments agricoles, des hangars, ont été construits. Leur forme imposante crée une barrière visuelle dans le paysage. **Les habitations sont donc isolées de l'extérieur par leur large jardin bordé de haies. Toutefois la voie d'accès qui dessert l'ensemble de ces maisons montre des abords dégagés qui offrent de larges panoramas en direction de la ZIP.**



Effet des masques végétaux autour des hameaux



Le hameau de Jaillon, partiellement visible dans le grand paysage, masqué en partie par la végétation autour du bâti agricole et les petits boisements au sud



Le hameau de Jaillon, inséré dans une trame végétale qui ne permet pas d'ouvertures sur le grand paysage depuis les habitations

► **Le hameau de la Caille** présente un contexte général plus ouvert, au milieu des grandes parcelles agricoles céréalières, appuyé sur le contrebas d'un ressaut du relief, qui l'isole un peu de la ZIP. Si ce contexte ouvert est propice à de larges vues dégagées depuis l'accès et les abords, les habitations sont quant à elles situées dans la trame bâtie de l'exploitation ou en bordure nord-ouest du hameau, au droit de la voie routière, entourée par un jardin. **Cette configuration leur permet donc dans les deux cas d'être isolés de la ZIP avec la trame bâtie de l'exploitation agricole qui vient s'intercaler entre la maison et le projet. Seule une potentielle covisibilité entre les habitations et la ZIP depuis la voie d'accès est donc envisageable.**

► **Ceux présentant une ouverture depuis l'espace bâti habité :**

Les 2 autres groupements d'habitations, dans une situation plus dégagée, présentent des ouvertures depuis les habitations, qui peuvent poser un enjeu plus important selon le contexte.

Accolés, les hameaux des Pointreaux et de Beauregard, ont évolué pour de faire aujourd'hui qu'une seule entité. Ces deux hameaux et celui des Huberts présentent la même configuration. Composée de plusieurs anciennes fermes, le bâti s'organise sous la forme d'un noyau dense d'habitations et d'ancien bâti agricole entremêlé. Cette organisation permet à la majorité des habitations de ne pas montrer d'ouvertures en direction de la ZIP. Toutefois les rares maisons situées sur l'extérieur montrent des ouvertures depuis les façades et le jardin en direction de la ZIP. Elles sont répertoriées sur l'illustration ci-contre.

4.3.5 **Tourisme**

L'aire d'étude immédiate compte que très peu d'infrastructure touristique. En effet, seule une petite portion du GR36 et le petit sentier du PR « Au cœur de la Sylve d'Argenson » passent en limite sud-ouest du périmètre.

Le premier, arrivant de la forêt domaniale d'Aulnay, passe brièvement dans la clairière, sur les hauteurs du ruisseau de Couture avant de retourner dans les ambiances de sous-bois vers le Sud. Il poursuit ensuite son chemin en bas de pente, au sud de Couture-d'Argenson avant de filer vers Saint-Fraigne, en empruntant préférentiellement les sentiers forestiers. **Ainsi seule la petite portion sur le coteau du ruisseau offre de véritables vues longues en direction de la ZIP et pose une sensibilité.**

Le petit sentier moins fréquenté du circuit « Au cœur de la Sylve d'Argenson » propose ainsi de rejoindre depuis la voie de Saint-Jacques-de-Compostelle (GR36) le bourg de Couture-d'Argenson. **Son passage sur les hauteurs ouest de la petite vallée au milieu des parcelles agricoles l'expose donc à une potentielle covisibilité avec le projet.**

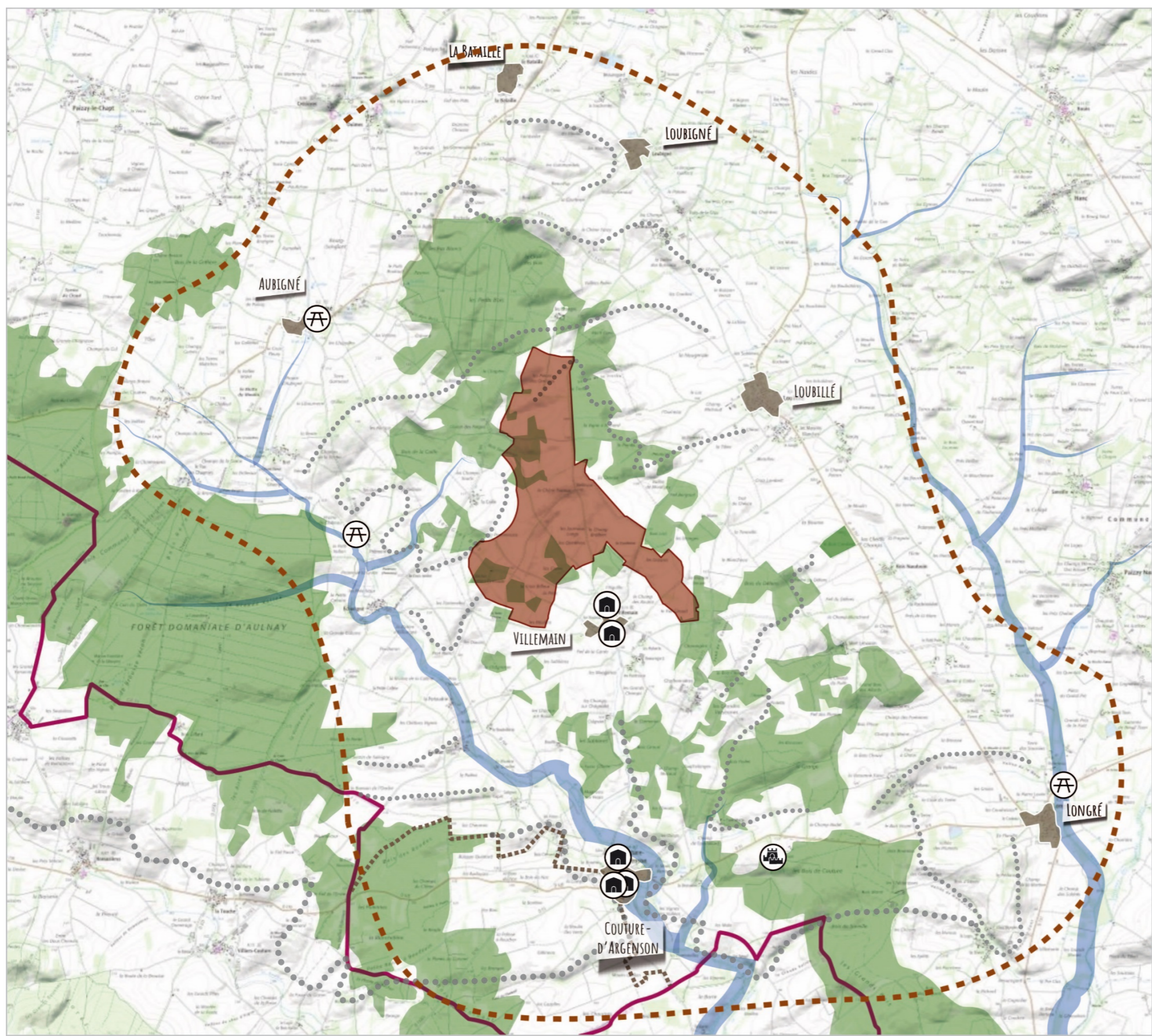
Le territoire compte que très peu d'hébergements avec deux dans le bourg de Villemain et trois dans celui d'Argenson (source : www.gites-de-France.fr). **Toutefois ces cinq éléments sont insérés dans la trame bâtie de leur bourg respectif ou en fond de vallon et ne présentent donc pas de sensibilités particulières.**



Contexte des hameaux des Pointreaux, de Beauregard et des Huberts.

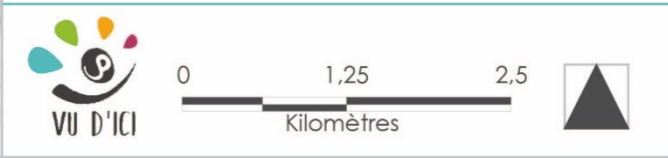


Vue en direction du projet depuis le chemin de Saint-Jacques de Compostelle



PROJET EOLIEN DES GROIES
TOURISME
 (AIRE D'ETUDE IMMEDIATE)

- LEGENDE**
- Périmètres d'étude**
- Zone d'Implantation Potentielle des Eoliennes (ZIP)
 - Limite de l'aire d'étude paysagère immédiate
- Itinéraires touristiques**
- GR
 - Sentier de petite randonnée «Au couer de la Sylve d'Argenson»
- Lieux de fréquentation**
- Château ou Manoir
 - Tables de Pique-nique
 - Hôtel / Chambre d'hôtes ou Gîte / Camping



5 Conclusion de l'analyse paysagère – Approche des sensibilités des paysages et des enjeux au regard de l'éolien

5.1 Bilan de l'aire d'étude éloignée

À l'échelle de l'aire d'étude éloignée, les éoliennes sont perçues de petite taille et sont de fait souvent dissimulées par les effets d'écran. En l'absence de grands dégagements visuels généralisés (paysages faits de bocage et de boisements), les enjeux sur le paysage et le patrimoine sont presque exclusivement ponctuels. Les conclusions énoncées ci-dessous sont directement reprises de l'étude.

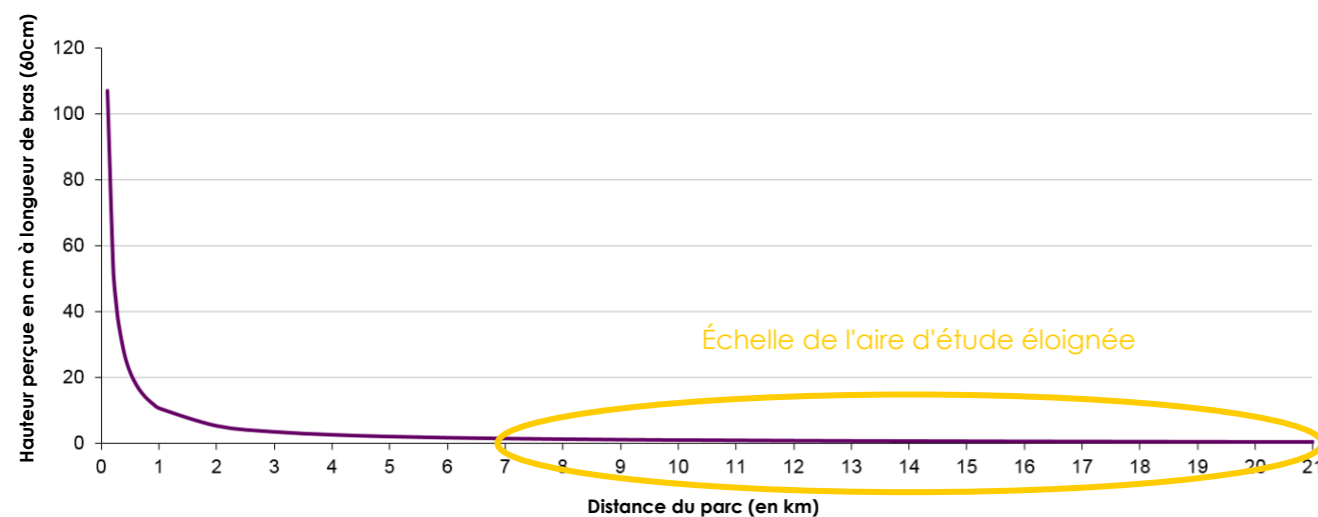


Schéma montrant l'effet de la distance sur la perception d'une éolienne de 180 mètres

5.2 Le paysage

L'aire d'étude éloignée compte 8 unités paysagères tirées de l'Atlas des paysages du Poitou-Charentes. Elles ont été regroupées en 5 grands secteurs dans la présente étude :

La vallée de la Charente est relativement éloignée de la ZIP, se situant sur sa majeure partie au-delà des 20 km et montre un profil encaissé qui ne pose pas de sensibilité. Seule son incursion autour d'Aigre offre quelques belvédères depuis les coteaux qui peuvent inviter à une potentielle visibilité du projet, conjointement avec le profil de la vallée de l'Aume et la ville d'Aigre.

Le Ruffécois est une unité paysagère principalement polarisée par la proximité de la vallée de la Charente et les bourgs attenants le long de cette vallée comme Ruffec. Les grandes infrastructures, comme la N10 et les deux voies de chemin de fer passent préférentiellement dans des ambiances boisées et fermées, qui intimisent les vues et interdisent une quelconque sensibilité au projet. Les vues longues depuis le cœur de l'unité sont donc principalement orientées à l'opposé de la ZIP. Seule sa limite ouest marquée par quelques lignes de crête dégagées et les rares vues dégagées depuis la D54 sur le coteau de la petite vallée de la Péruze peuvent poser un problème vis-à-vis d'une covisibilité potentielle avec le projet. Ces vues posent principalement un enjeu de composition et de lisibilité du projet, qui s'insère dans un contexte éolien déjà bien établi.

Les Terres rouges, bien que plus élevées que le reste de l'aire d'étude, sont recouvertes par une végétation bocagère assez présente qui paradoxalement raréfie fortement les perceptions sur le grand paysage. L'axe de transi majeur de cette unité, la D948, présente ainsi qu'un ou deux secteurs entre Maisonnay et Chail ponctuellement plus ouverts qui peuvent induire une sensibilité vers le projet. Les vues depuis la D45, ne montrent pas de sensibilités, soit fortement cloisonnées par les hameaux et petits bourgs en bord de voie, soit orientées vers le nord-est par le basculement de la ligne de crête.

La vallée de la Boutonne ne montre quasiment pas de sensibilité avec des ambiances très refermées en fond de vallée et un coteau nord-ouest refermé par l'ancienne écharpe bocagère et parcouru par un réseau routier assez confidentiel. Le secteur plus agité autour de Melle montre quelques mises en scène depuis les hauteurs des vallées de la Berlande, des Caudrières, ou encore de la légère. Toutefois ces vues restent souvent confidentielles, mettent bien souvent en scène un paysage exempt d'habitations (masquées par la végétation) et/ ou ne sont pas orientées vers la ZIP. La D950, principal axe de circulation du secteur ne montre quant à lui aucune ouverture vers le projet depuis les alentours de Melle.

La plaine montre des sensibilités notamment depuis les espaces plus ouverts à proximité du projet (autour de Loubillé), mais également depuis la ligne de crête qui marque la limite avec le Ruffécois : au niveau de Tusson, de larges ouvertures en belvédère sur l'ensemble de la Plaine mettent en scène le bourg de Tusson, mais également potentiellement la silhouette du projet.

L'écharpe bocagère montre des vues plutôt cloisonnées qui abaissent fortement la sensibilité de ce secteur. Toutefois c'est sa mise en scène depuis la plaine céréalière au nord et les coteaux des vallées sèches qui pose plus de sensibilité. Ainsi des covisibilités potentielles depuis la D337 ou les petites routes plus rurales autour de Loizé et Melleran et avec la ville de Chef-Boutonne sont repérées.

Les bourgs de l'unité, à l'exception de Chef-Boutonne ou de Tusson, montre cependant peu de sensibilité : souvent inscrits dans une trame bocagère et boisée bien conservée qui interdit une mise en scène importante dans le paysage ou les ouvertures visuelles depuis le bâti.

La plaine de Saintonge est donc une plaine ouverte qui présente donc de larges ouvertures, avec un horizon marqué par les boisements de l'unité paysagère adjacente. Les espaces en bas de plaine au droit de cette unité montrent ainsi peu de sensibilité, les boisements formant une forte barrière visuelle. Au fur et à mesure que l'on remonte vers le sud, la sensibilité du paysage augmente progressivement. Elle est particulièrement marquée au niveau des lignes de crêtes qui accueillent les bourgs perchés du territoire. En promontoire sur le secteur, de nombreuses covisibilités sont possibles entre les bourgs. Le regard passant au-dessus du front boisé de la marche du seuil du Poitou, une potentielle covisibilité avec le projet est donc envisageable depuis ces points.

La découpe du paysage de la marche boisée en clairière permet d'absorber et de diminuer une bonne partie des sensibilités du territoire. En effet les massifs forestiers qui entourent les clairières les plus éloignées vont jouer un rôle important de barrière visuelle. Pour les clairières les plus proches, la sensibilité est plus importante, notamment du fait que le projet soit sur cette unité paysagère.

5.3 Le patrimoine protégé

Le patrimoine protégé est plutôt clairsemé sur le territoire d'étude, avec seulement 48 monuments historiques, 3 sites et une SPR compris dans l'aire d'étude éloignée. Composé en large majorité d'édifices religieux, l'ensemble de ce patrimoine se concentre principalement au niveau de l'aire d'étude éloignée sur trois secteurs :

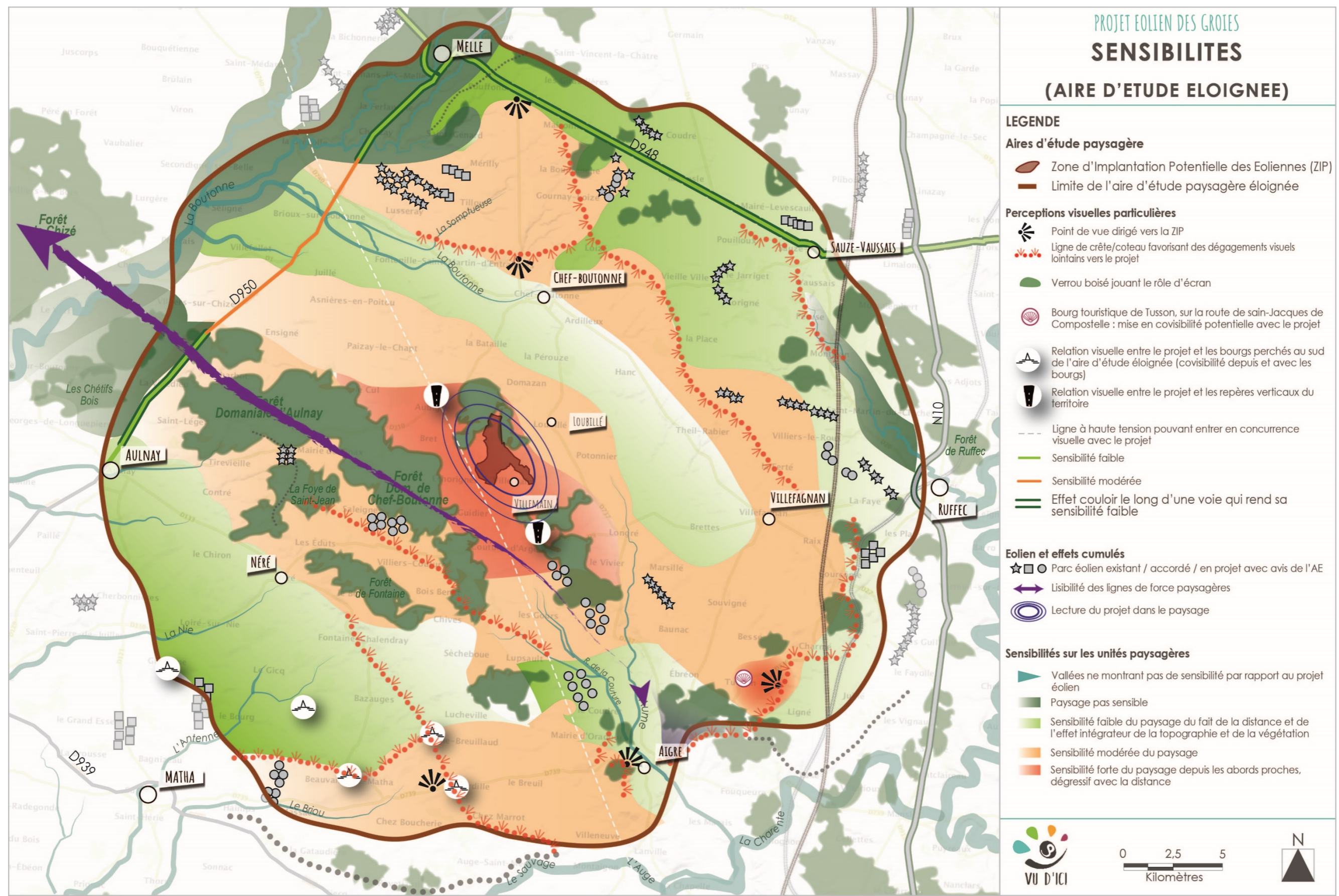
- Autour de la ville de Tusson ;
- Autour de la ville de Melle et de la vallée de la Boutonne ;
- Dans les bourgs perchés au sud-Ouest du territoire d'étude.

L'ensemble des sensibilités du patrimoine protégé sont présentées dans le tableau récapitulatif pages suivantes.

5.4 L'éolien

Le SRE positionne la ZIP dans une zone non favorable à l'éolien. Toutefois, les contraintes qui obligent à l'exclusion de ce secteur sont exclusivement liées au volet environnemental. D'un point de vue paysager, la zone ne pose pas de problème particulier.

L'introduction d'un nouveau projet dans un contexte éolien déjà bien établi sur le territoire d'étude demande donc une attention particulière vis-à-vis des effets cumulés entre le projet et ces autres parcs, tout particulièrement avec les trois parcs et projet avec avis de l'AE qui sont compris à moins de 10 km de la ZIP. A plus de 10 km, A plus de 10 km, l'ajout d'un nouveau parc pose une sensibilité plus modérée : en effet la taille perçue du projet sera faible et viendra s'insérer dans un paysage déjà marqué par des parcs bien plus proches. La visibilité du projet créera donc plus une accentuation du motif éolien dans un paysage où il est déjà rémanent, que de réels effets cumulés, qui aux vues de la taille perçue des machines seront anecdotiques.





PROJET EOLIEN DES GROIES
SENSIBILITES PATRIMONIALES
(AIRE D'ETUDE ELOIGNEE)

- LEGENDE**
- Aires d'étude paysagère**
- Zone d'Implantation Potentielle des Eoliennes (ZIP)
 - Limite de l'aire d'étude paysagère éloignée
- Patrimoine protégé**
(Carte intégrant les analyses des périmètres intermédiaire et rapproché)
- Edifice
 - Site
 - ZPPAUP
 - Contour du site protégé ou de la ZPPAUP
 - Enjeu nul
 - Enjeu faible
 - Enjeu moyen
 - Enjeu fort
 - Enjeu très fort

0 2,5 5 Kilomètres

5.6 Bilan de l'aire d'étude rapprochée

À l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, les éoliennes sont toujours de petite taille, mais tendent à prendre davantage d'importance dans le paysage, au gré des ouvertures visuelles.

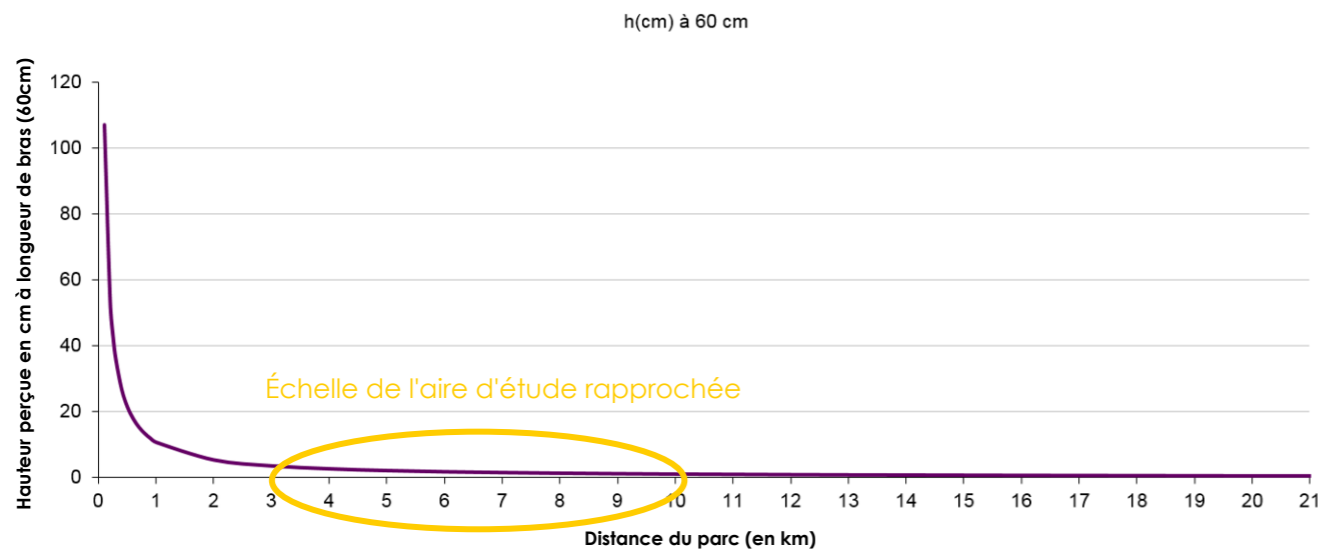


Schéma montrant l'effet de la distance sur la perception d'une éolienne de 180 mètres

5.7 Le Paysage

Le secteur de la Plaine de Niort offre de larges espaces ouverts, qui laissent voir le paysage lointain. Toutefois, la moindre barrière visuelle peut venir couper les vues sur les secteurs horizontaux de la plaine. Ainsi les zones planes et à proximité de l'écharpe bocagère montrent une sensibilité relativement faible.

En revanche, dès qu'une légère prise de hauteur est possible, les vues dégagées peuvent alors être très longues et mettre en scène le secteur de la marche boisée. Ainsi les hauteurs des vallées sèches posent donc une sensibilité accrue par rapport au projet, notamment lorsque ces vues sont en direction de la ZIP.

L'écharpe bocagère centrale sépare la plaine des massifs forestiers. Présentant des vues plus courtes et refermées par un maillage bocager lâche qui a tendance cependant à disparaître, cette particularité paysagère montre donc des sensibilités bien moins appuyées que les secteurs de plaine dégagés.

L'unité paysagère de la marche boisée se caractérise par des vues découpées et bien souvent confinées aux clairières, à l'exception de quelques vues depuis les hauteurs de la vallée de la Couture. La sensibilité de ce paysage vis-à-vis du projet est donc variable et dépend de chaque clairière et de sa structuration. Si celles de Villers couture montre quelques enjeux et vues dégagées vers le projet, celle plus au nord de Vinax ne montre par exemple aucune sensibilité. La sensibilité la plus forte étant évidemment à proximité immédiate, dans la clairière de Couture-d'Argenson et de Villemain.

En revanche, les longues vues depuis la limite de l'unité ne posent pas de sensibilité particulière par rapport au projet, leur orientation étant à l'opposé de ce dernier.

Les grands boisements du secteur montrent eux aussi une sensibilité très localisée, uniquement depuis leurs lisières, qui sont des lieux de transition brutale d'un milieu à un autre, et qui selon la position de l'observateur, appellent à la découverte d'un paysage ou viennent marquer une limite nette sur une

vue. Le premier cas pose un enjeu de composition et de présentation de l'ambiance, tandis que le second induit un possible effet de comparaison entre le motif éolien et l'horizon boisé.

5.8 Le Bâti

Le territoire d'étude ne compte qu'un seul bourg principal, celui de Chef-Boutonne, avec ses 2200 habitants. Desservi par l'ensemble des grandes voies routières qui traversent le périmètre, il est donc le principal pôle d'attraction du territoire à cette échelle.

Chef Boutonne, présente une potentielle mise en cosibilité avec la ZIP depuis le coteau nord de la vallée (D737). Toutefois, cette sensibilité est modérée par la frange végétale de la Boutonne, qui vient fortement diminuer la perception de la silhouette du bourg depuis cet axe visuel. Aucune sensibilité n'est détectée depuis le cœur du bourg. Toutefois la frange sud du bourg donnant directement sur le paysage extérieur montre un risque de covisibilité avec le projet, la faible altimétrie de cette vallée n'étant pas suffisante pour écarter toute potentielle visibilité du projet.

5.9 Le patrimoine

L'aire d'étude rapprochée compte 10 éléments protégés au titre des monuments historiques, principalement des églises et un château : leur perception et leur sensibilité sont semblables à celles de l'aire éloignée.

L'ensemble des sensibilités du patrimoine protégé sont présentées dans le tableau récapitulatif pages suivantes.

5.10 L'éolien

L'aire d'étude rapprochée comprend 2 parcs existants et deux projets avec avis de l'AE.

L'analyse de la saturation visuelle en l'absence du projet montre qu'il existe actuellement un risque de saturation visuelle très réduit sur le territoire d'étude avec les bourgs au sud de Longré, Empuré et St-Fraigne, qui montre un faible espace de respiration. À l'exception de ces 3 bourgs, cela signifie que les horizons paysagers des bourgs ne sont pas encadrés par le motif éolien, même si celui-ci reste présent dans le paysage, notamment au niveau de la plaine de Niort avec 4 projets et parcs existants en limite de l'aire d'étude rapprochée.

En présence de la ZIP, le risque de saturation visuelle s'exprime sur le territoire d'étude. En effet, la plupart des indices diffèrent avant et après l'implantation de la ZIP. Ainsi, 20 bourgs présentent des effets de saturation. Principalement localisés en arc de cercle dans la Plaine de Niort, ils présentent un risque modéré de saturation visuelle : la ZIP vient en effet couper l'espace de respiration maximal de ces bourgs, qui sont déjà impactés par plusieurs parcs existants ou projets autorisés. Ainsi une sensibilité vis-à-vis d'une visibilité du projet depuis cet espace est donc à envisager. Il s'agirait de limiter au maximum les effets d'encerclement et de saturation de l'écharpe bocagère de la Plaine de Niort. Toutefois, la végétation bocagère cette zone et les grands boisements autour des bourgs risquent d'annuler une partie des risques de saturation visuelle.

À proximité immédiate du projet, le bourg de Villemain montre une sensibilité toute particulière : étant à moins d'un kilomètre de la ZIP, cette dernière recouvre donc un très grand angle de champ depuis le centre du village, induisant un risque élevé de saturation visuelle. Cette sensibilité élevée du bourg sera donc à prendre en compte lors du choix de l'implantation, afin d'éviter ou de réduire au maximum ce risque.

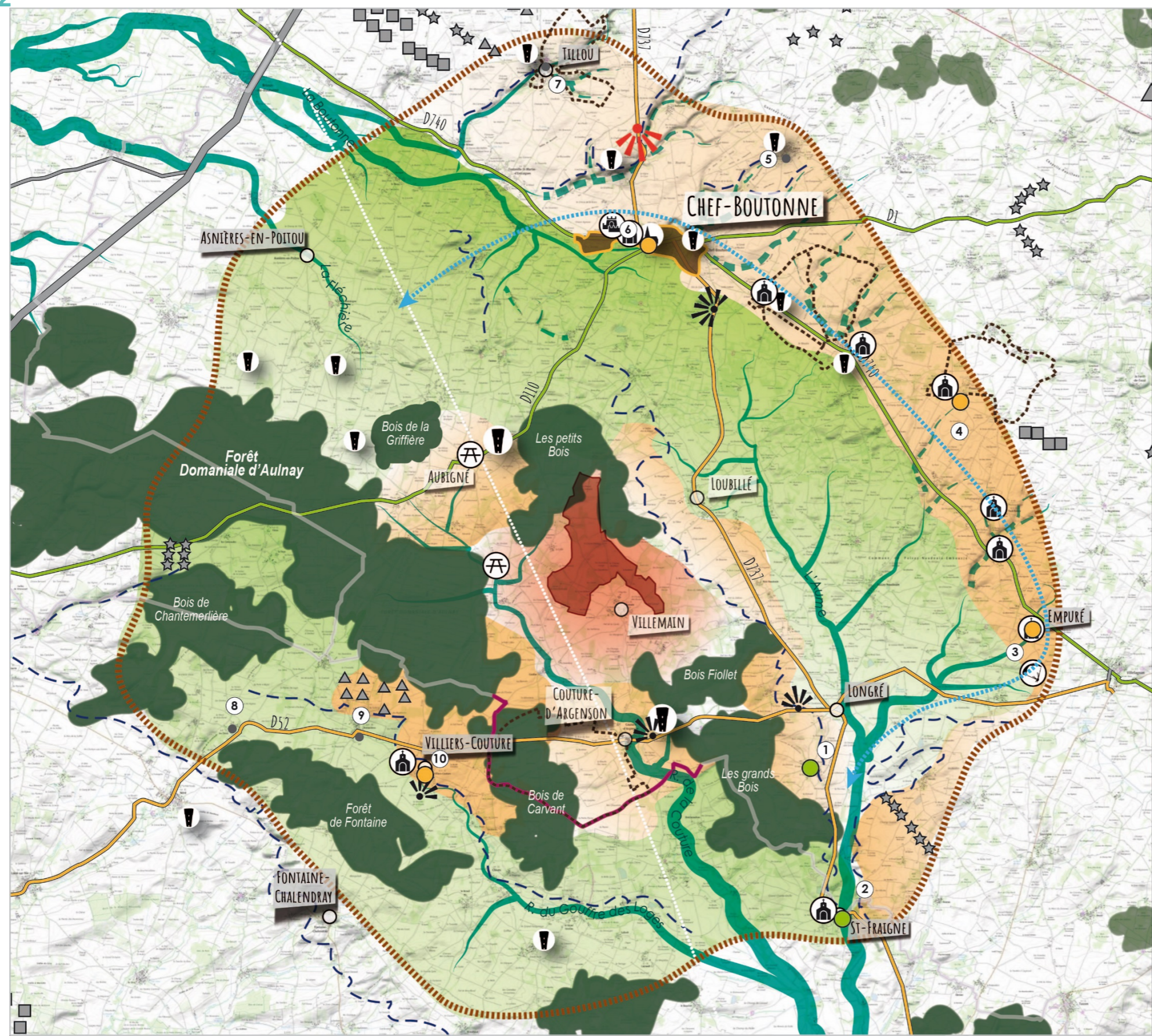
5.11 Le Tourisme

Le tourisme à l'échelle rapprochée est principalement tourné vers la randonnée. Sa répartition est également polarisée, autour des bourgs au nord du territoire et autour des grands massifs forestiers au sud-est avec le passage du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle (GR36) et du GR de Pays de la Sylve d'Argenson. Les passages en forêt ne posent pas de sensibilité particulière. Celle-ci se focalise principalement au niveau des clairières ouvertes et plus particulièrement au niveau des lisières forestières, lieu de « transition » entre deux ambiances. L'ouverture soudaine du paysage donne lieu à plus d'attention de la part de l'observateur, qui focalisera plus facilement le regard sur les éléments dynamiques comme la rotation des pales d'une éolienne.

Le centre de l'aire d'étude ne montre pas d'équipement touristique particulier, ce qui entraîne une sensibilité très faible de cette zone, à proximité immédiate de la ZIP.

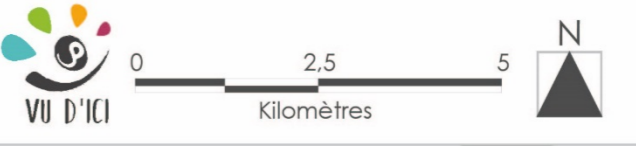
Le nord est marqué par plusieurs petites boucles qui sillonnent les alentours des bourgs. Leur passage au niveau de la zone de bocage montre une sensibilité très limitée avec des ambiances refermées et isolées. Celle-ci augmente légèrement au niveau des hauteurs des vallées sèches. Toutefois la distance au projet permet de relativiser fortement cette sensibilité, la taille des éoliennes étant plus faible à presque 10 km.

5.12



PROJET EOLIEN DES GROIES
SENSIBILITES
(AIRE D'ETUDE RAPPROCHÉE)

- LEGENDE**
- Aires d'étude**
- Zone d'Implantation Potentielle des Eoliennes (ZIP)
 - Limite de l'aire d'étude paysagère rapprochée
- Bourgs principaux**
- XX Bourg important (sur les plans des polarités et/ou culture) parc paysager accolé au bourg qui ferme les vues
 - Silhouette de bourg peu perceptible : sensibilité faible à nulle
 - Silhouette de bourg perceptible : sensibilité modérée
 - Vue mettant potentiellement la silhouette du bourg en covisibilité avec le projet
- Patrimoine protégé**
- Edifice / Site protégé / SPR
 - Contour du site protégé ou de la SPR
 - Sensibilité nulle
 - Sensibilité faible
 - Sensibilité moyenne
 - Sensibilité forte
 - Sensibilité très forte
- Tourisme et infrastructures**
- Axes de circulation**
- Sensibilité modérée
 - Sensibilité faible
 - Sensibilité faible à nulle
 - Vue longue ponctuelle sensible
- Tourisme**
- Préservation du fonctionnement et de la qualité de la randonnée (chemin, perceptions, représentations)
 - Proximité et fréquentation d'un chemin de grande randonnée
 - Curiosité touristique présentant une sensibilité faible par rapport au projet
- Eolien et effets cumulés**
- Parc éolien existant / accordé / en projet avec avis / en projet sans avis
 - Risque d'un effet d'encerclement et/ou de saturation sur les bourgs
- Sensibilité des unités paysagères**
- Repères ponctuels pouvant entrer en concurrence visuelle avec le projet
 - Sensibilité faible à nulle depuis la vallée
 - Paysage peu ou pas sensible
 - Paysage faiblement sensible
 - Sensibilité modérée du paysage
 - Sensibilité forte du paysage bocager du à la proximité du projet



5.13 Bilan de l'aire d'étude immédiate

À l'échelle de l'aire d'étude immédiate, les éoliennes prennent visuellement de la hauteur et deviennent visibles dès lors que les écrans de premier plan sont absents.

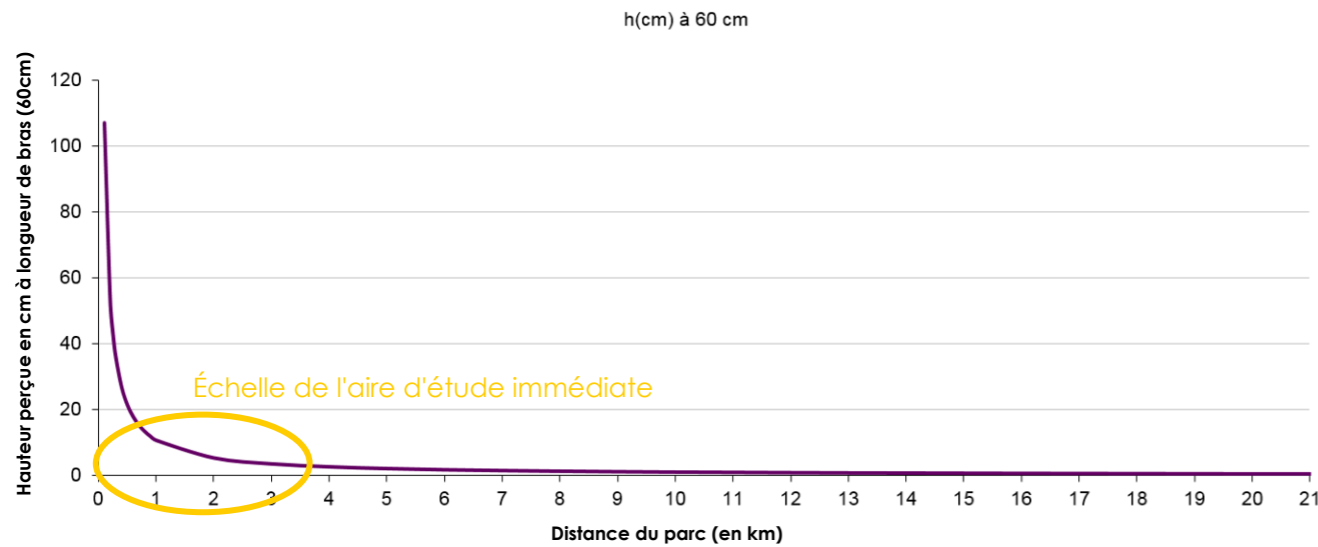


Schéma montrant l'effet de la distance sur la perception d'une éolienne de 180 mètres

5.14 Paysage

L'aire d'étude immédiate est donc marquée par deux unités paysagères : on y retrouve la marche boisée, avec ses ambiances caractéristiques de clairières habitées entourées de grands massifs forestiers et la plaine de Niort et ses grands espaces cultivés, marqués par les incursions répétées de l'écharpe bocagère, qui viennent fermer le paysage.

Contenant la ZIP, la première unité présente donc des sensibilités assez fortes, dues à la proximité immédiate de la zone d'implantation potentielle. Ces sensibilités sont cependant découpées et varient légèrement selon les espaces visuels, fortes autour de Couture-d'Argenson et de Villemain respectivement pour les décrochés qui créent des jeux visuels et la proximité au projet, elles sont plus modérées autour d'Aubigné.

Le secteur de la plaine de Niort présente une sensibilité qui reste forte, mais moindre que celle de la marche boisée, du fait d'une orientation générale du relief à l'opposé de la ZIP et de la présence d'un bocage relictuel dû à la proximité de l'écharpe bocagère. Toutefois, malgré ces conditions, des vues ponctuelles sont possibles en direction du projet depuis les abords de Longré, de Loubillé et de Loubigné, qui pose une sensibilité par rapport au projet.

5.15 Infrastructures

Sur l'aire d'étude immédiate, les voies principales présentent donc ambiances différentes selon les secteurs : très refermées au niveau des boisements ou des zones de bocages, elles peuvent offrir au niveau des zones de grandes cultures de larges champs visuels sur le paysage lointain. Lorsqu'ils sont orientés vers la ZIP, ils peuvent alors poser une sensibilité par rapport au projet, qui peut être accentuée lorsque ces vues mettent en scène un élément particulier du paysage comme la silhouette d'un bourg.

5.16 Bâti et patrimoine

7 bourgs sont présents dans l'aire d'étude immédiate. Ils présentent des sensibilités différentes selon leur contexte :

- Les bourgs de Couture-d'Argenson, de Loubigné, de Longré et de Loubillé montrent un cœur de bourg dense et visuellement refermé sur lui-même, mais des ouvertures larges depuis les abords de ces villages, qui mettent en scène leur silhouette dans le grand paysage. Ces vues posent alors une sensibilité par rapport à une covisibilité avec le projet.
- Le bourg de La Bataille présente un contexte fermé avec un cœur de bourg dense, sans ouvertures sur le grand paysage et une position étagée sur la limite de la marche boisée, qui l'orientent naturellement vers le Nord. Entouré également d'une trame bocagère particulièrement dense, ce village ne montre de larges dégagements visuels que depuis son entrée/sortie nord-est. Ces derniers, orientés vers le bourg de Chef-Boutonne, à l'opposé du projet, ne montrent au même titre que le bourg aucune sensibilité par rapport au projet.
- Le bourg de Villemain montre une ouverture depuis le cœur du village, et quelques perceptions d'une partie de la silhouette du bourg depuis la desserte sud-est, qui engendrent une forte sensibilité accès par rapport au projet.
- Aubigné présente quant à lui une situation en point bas, qui isole le centre du bourg. Toutefois, sa frange sud, sur laquelle est implantée son église, montre des ouvertures en direction du projet qui entraînent une sensibilité faible à modérée pour ce bourg.

6 hameaux sont situés à moins de 1 km de la ZIP :

- Le hameau des Granges montre une situation en écrin, qui ne pose pas de sensibilités
- Les deux hameaux de la Caille et de Jaillon ne présentent pas de vues longues sur le paysage depuis les espaces habités, mais montrent des ouvertures depuis les abords qui permettent des vues en direction de la ZIP
- Accolés, les hameaux des Pointreaux et de Beauregard, ont évolué pour ne faire aujourd'hui qu'une seule entité. Ces deux hameaux et celui des Huberts présentent la même configuration. Les habitations ne montrent pas d'ouvertures en direction de la ZIP. Toutefois les rares maisons situées sur l'extérieur montrent des ouvertures depuis les façades et le jardin en direction de la ZIP. Elles sont répertoriées sur l'illustration ci-contre.

Un seul édifice fait partie de l'aire d'étude immédiate. Il s'agit du logis de Cherçonnay (1), situé dans le hameau étagé du Vivier. Le monument, entouré d'une enceinte épaisse qui ne montre pas de dégagements sur le paysage est toutefois partiellement visible depuis les abords, en entrée du hameau. Ce monument possède donc une faible sensibilité liée à une covisibilité potentielle avec le projet.

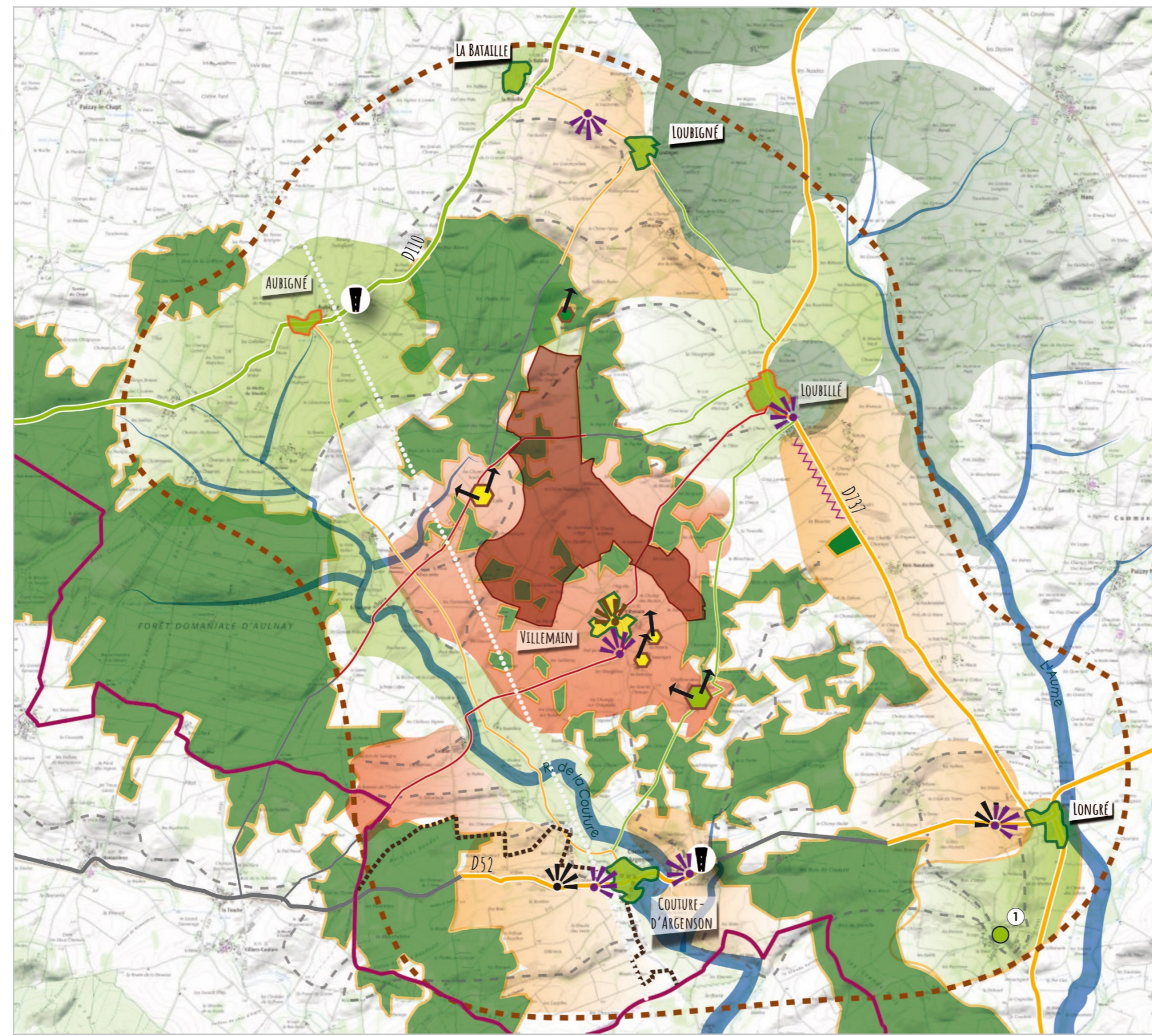
5.17 Tourisme

L'aire d'étude immédiate compte que très peu d'infrastructure touristique. En effet, seule une petite portion du GR36 et le petit sentier du PR « Au cœur de la Sylve d'Argenson » passent en limite sud-ouest du périmètre.

Seule la petite portion du GR36 sur le coteau du ruisseau offre de véritables vues longues en direction de la ZIP et pose une sensibilité.

Le petit sentier moins fréquenté du circuit « Au cœur de la Sylve d'Argenson » montre un passage sur les hauteurs ouest de la petite vallée au milieu des parcelles agricoles, qui l'expose donc à une potentielle covisibilité avec le projet.

Les hébergements sur l'aire d'étude sont insérés dans la trame bâtie de leur bourg respectif ou en fond de vallon et ne présentent donc pas de sensibilités particulières.



PROJET EOLIEN DES GROIES
SENSIBILITES
 (AIRE D'ETUDE IMMEDIATE)

LEGENDE

Périmètres d'étude

- Zone d'Implantation Potentielle des Eoliennes (ZIP)
- Limite de l'aire d'étude paysagère immédiate

Enjeux sur les éléments structurants et particularités paysagères

- Vallée
- Verrou boisé jouant le rôle d'écran et montrant une sensibilité depuis les lisières
- Ligne de coteau
- Vue longue ponctuelle sensible

Sensibilités sur les infrastructures et le tourisme

Infrastructures

- Sensibilité forte
- Sensibilité modérée
- Sensibilité faible
- Sensibilité faible à nulle

Tourisme

- Préservation du fonctionnement et de la qualité de la randonnée (chemin, perceptions, représentations)
- Proximité et fréquentation d'un chemin de grande randonnée

Sensibilité des bourgs et hameaux

Contexte d'implantation des bourgs

- Coeur urbain montrant peu d'enjeux de visibilité
- Coeur urbain montrant des enjeux de visibilité ponctuels
- Frange urbaine fermée
- Frange urbaine montrant plusieurs dégagements visuels vers le projet
- Vue depuis le bourg
- Vue sur le bourg ou le repère/patrimoine du bourg (clocher, château...)
- Point d'appel visuel présentant une sensibilité de covisibilité

Contexte d'implantation des hameaux

- Sensibilité nulle : hameau dans un contexte fermé (accès, extérieurs et habitations)
- Sensibilité faible : hameau présentant un contexte fermé depuis l'habitation mais dont les abords, la cour ou l'accès peut présenter des ouvertures
- Sensibilité modérée : hameau avec ouverture visuelle en direction d'une partie de la ZIP depuis les secteurs habités
- Orientation des façades

Enjeux sur le patrimoine bâti protégé depuis l'espace public

- Le logis de Cherçonnay, montrant une sensibilité faible par rapport au projet

Sensibilité des unités paysagères

- Sensibilité faible à nulle depuis la vallée
- Paysage peu ou pas sensible
- Paysage faiblement sensible
- Sensibilité modérée du paysage
- Sensibilité forte du paysage à la proximité du projet

VU D'ICI

0 1,25 2,5 Kilomètres

5.18 Tableau récapitulatif des sensibilités du patrimoine protégé

Désignation des éléments protégés				Analyse du patrimoine				Analyse par aire d'étude (emboîtement d'échelle)	
Numéro	Nom	Statut	Commune	Echelle(s) d'analyse	Place dans paysage	Visibilité dans le paysage	Enjeux	Aire d'étude éloignée	Sensibilités
								vue en direction de ZIP depuis l'édifice ou un point de mise en scène de l'édifice	covisibilité possible avec le projet depuis un point de vue significatif de l'aire d'étude éloignée ?
1	Logis de Cherçonnay	Inscrit	Longré (16190)	immédiate rapprochée éloignée	Dans écran paysager	Partiellement visible	Enjeu moyen	depuis les abords	Sensibilité faible ou peu marquante,
2	Eglise	Inscrit/Classé	Saint-Fraigne (16317)	rapprochée éloignée	Dans écran paysager	Bien visible	Enjeu moyen	dans la perspective de la D717	Sensibilité faible ou peu marquante
3	Eglise Saint-Maixent	Classé	Empuré (16127)	rapprochée éloignée	Ouverture orientée	Partiellement visible	Enjeu moyen	depuis le parvis	Sensibilité modérée
4	Eglise Saint-Martin	Inscrit	Pioussay (79211)	rapprochée éloignée	Ouverture orientée	Partiellement visible	Enjeu moyen	depuis l'entrée du bourg	Sensibilité modérée
5	Eglise de Loizé	Inscrit	Gournay-Loizé (79136)	rapprochée éloignée	Dans écran paysager	Partiellement visible	Enjeu moyen	-	Pas de sensibilité
6	Eglise de Javarzay	Classé	Chef-Boutonne (79083)	rapprochée éloignée	Dans écran paysager	Partiellement visible	Enjeu moyen	depuis l'entrée nord du bourg	Sensibilité modérée
7	Eglise	Inscrit	Tillou (79330)	rapprochée éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	Enjeu moyen	-	Pas de sensibilité
8	Eglise Saint-Révérend	Inscrit	Les Eduts (17149)	rapprochée éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	Enjeu moyen	-	Pas de sensibilité
9	Eglise de l'Assomption	Inscrit	Romazières (17301)	rapprochée éloignée	Ouverture orientée	Peu visible	Enjeu moyen	-	Pas de sensibilité
10	Eglise Saint-Hilaire	Inscrit	Villiers-Couture (17477)	rapprochée éloignée	Ouverture orientée	Partiellement visible	Enjeu moyen	depuis le sud du bourg	Sensibilité modérée
11	Eglise Saint-Pierre	Inscrit	Néré (17257)	éloignée	Dans écran paysager	Bien visible	Enjeu moyen	-	Pas de sensibilité
12	Eglise Notre-Dame	Classé	Seigné (17422)	éloignée	Dans écran paysager	Partiellement visible	Enjeu moyen	-	Pas de sensibilité
13	Eglise	Inscrit	Fontaine-Chalendray (17162)	éloignée	Dans écran paysager	Partiellement visible	Enjeu moyen	-	Pas de sensibilité
14	Croix romane	Inscrit	Gibourne (17176)	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	Enjeu faible ou peu marquant	-	Pas de sensibilité
15	Eglise de la Transfiguration	Classé	Cressé (17135)	éloignée	Dans écran paysager	Bien visible	Enjeu moyen	depuis la D231	Sensibilité modérée
16	Eglise Saint-Martial	Inscrit	Gourvillette (17180)	éloignée	Dans écran paysager	Bien visible	Enjeu moyen	depuis la D226	Sensibilité modérée
17	Eglise de l'Assomption	Inscrit	Massac (17223)	éloignée	Dans écran paysager	Partiellement visible	Enjeu moyen	-	Pas de sensibilité
18	Eglise	Classé	Beauvais-sur-Matha (17037)	éloignée	Dans écran paysager	Bien visible	Enjeu moyen	depuis la D226	Sensibilité modérée
19	Mairie	Inscrit	Beauvais-sur-Matha (17037)	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	Enjeu faible ou peu marquant	-	Pas de sensibilité
20	Eglise	Inscrit	Saint-Ouen (17377)	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	Enjeu moyen	-	Pas de sensibilité
21	Eglise	Inscrit	Bresdon (17062)	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	Enjeu moyen	-	Pas de sensibilité
22	Château	Inscrit	Barbezières (16027)	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	Enjeu moyen	-	Pas de sensibilité
23	Eglise	Inscrit	Barbezières (16027)	éloignée	Dans écran paysager	Partiellement visible	Enjeu moyen	depuis le nord du bourg	Sensibilité faible ou peu marquante

24	Eglise Notre-Dame	Inscrit	Mons (16221)	éloignée	Ouverture orientée	Partiellement visible	Enjeu moyen	depuis le monument	Sensibilité faible ou peu marquante
25	Abbaye des Dames	Inscrit	Tusson (16390)	éloignée	Dans écran paysager	Partiellement visible	Enjeu moyen	depuis les tumulus	Sensibilité modérée
26	Maison	Inscrit	Tusson (16390)	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	Enjeu faible ou peu marquant	-	Pas de sensibilité
27	Les 3 tumulus et le tumulus le petit Dognon	Inscrit	Tusson (16390)	éloignée	Ouverture orientée / Abords dégagés	Peu visible	Enjeu faible ou peu marquant	depuis les monuments	Sensibilité modérée
28	Croix hosannière	Inscrit	Ligné (16185)	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	Enjeu faible ou peu marquant	-	Pas de sensibilité
29	Dolmen	Classé	Bessé (16042)	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	Enjeu faible ou peu marquant	-	Pas de sensibilité
30	Dolmens de Magnez	Classé	Courcôme (16110)	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	Enjeu faible ou peu marquant	-	Pas de sensibilité
31	Chapelle du cimetière	Inscrit	Courcôme (16110)	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	Enjeu faible ou peu marquant	-	Pas de sensibilité
32	Eglise Notre-Dame	Classé	Courcôme (16110)	éloignée	Dans écran paysager	Partiellement visible	Enjeu moyen	depuis la D27, au sud-est du bourg	Sensibilité faible ou peu marquante
33	Eglise Saint-Barthélemy	Classé	Raix (16273)	éloignée	Dans écran paysager	Partiellement visible	Enjeu moyen	-	Pas de sensibilité
34	Logis des Tours	Inscrit	Villemain (16409)	éloignée	Dans écran paysager	Partiellement visible	Enjeu moyen	depuis la D4 à l'est du bourg	Sensibilité faible ou peu marquante
35	Temple protestant	Inscrit	Villemain (16409)	éloignée	Dans écran paysager	Partiellement visible	Enjeu moyen	depuis la D4 à l'est du bourg	Sensibilité faible ou peu marquante
36	Château de Jouhé	Classé	Pioussay (79211)	éloignée	Ouverture orientée	Partiellement visible	Enjeu moyen	-	Pas de sensibilité
37	Eglise de Vaussais	Classé	Sauzé-Vaussais (79307)	éloignée	Dans écran paysager	Partiellement visible	Enjeu moyen	depuis la D54	Sensibilité faible ou peu marquante
38	Eglise	Classé	Melleran (79175)	éloignée	Dans écran paysager	Partiellement visible	Enjeu moyen	-	Pas de sensibilité
39	Eglise Notre-Dame	Inscrit	Les Alleuds (79006)	éloignée	Ouverture orientée	Peu visible	Enjeu moyen	depuis l'entrée nord du bourg	Sensibilité faible ou peu marquante
40	Eglise Saint-Génard	Classé	Saint-Génard (79251)	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	Enjeu moyen	-	Pas de sensibilité
41	Eglise Saint-Léger les Melle	Inscrit	Saint-Léger-de-la-Martinière (79264)	éloignée	Ouverture orientée	Peu visible	Enjeu moyen	-	Pas de sensibilité
42	Château des Ouches	Inscrit	Saint-Génard (79251)	éloignée	Ouverture orientée	Peu visible	Enjeu moyen	-	Pas de sensibilité
43	Château de Gagemont	Inscrit	Saint-Martin-les-Melle (79279)	éloignée	Ouverture orientée	Peu visible	Enjeu faible ou peu marquant	-	Pas de sensibilité
44	Eglise	Classé	Saint-Romain-les-Melle (79295)	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	Enjeu moyen	-	Pas de sensibilité
45	Château de Melzéard	Inscrit	Paizay-le-Tort (79199)	éloignée	Ouverture orientée	Peu visible	Enjeu moyen	-	Pas de sensibilité
46	Domaine du Grand Port	Inscrit	Vernoux-sur-Boutonne (79343)	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	Enjeu faible ou peu marquant	-	Pas de sensibilité
47	Eglise (ruines de l'ancienne)	Classé	Villiers-sur-Chizé (79352)	éloignée	Dans écran paysager	Partiellement visible	Enjeu faible ou peu marquant	depuis l'entrée nord-ouest du bourg	Sensibilité faible ou peu marquante
48	Eglise Saint-Bernard	Classé	Contré (17117)	éloignée	Dans écran paysager	Partiellement visible	Enjeu moyen	-	Pas de sensibilité
A	Village	Inscrit	Tusson (16390)	éloignée	Abords dégagés	Bien visible	Enjeu fort	depuis l'entrée sud-ouest, depuis l'entrée nord, covisibilité depuis les tumulus	Sensibilité forte

B	Mine de Loubeau	Classé	Melle (79500)	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	Enjeu moyen	-	Pas de sensibilité
C	Ancien cimetière près de l'église	Classé	Aulnay (17470)	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	Enjeu faible ou peu marquant	-	Pas de sensibilité
Z1	SPR de Melle	SPR	Melle (79500)	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	Enjeu moyen		Pas de sensibilité

6 Implantation du parc éolien dans le paysage : les variantes d'implantation

6.1 Synthèse des enjeux principaux

Le diagnostic a dressé les bases des points d'importance paysagère à prendre en compte, à savoir :

- Un paysage qui alterne entre des secteurs de plaine largement ouverts et sensibles (la plaine de Niort, celle haute d'Angoumois, celle de Saintonge) et des secteurs bocagers et boisés plus refermés et moins sensibles à grande échelle, offrant des paysages très découpés ou des ouvertures visuelles modulées par les écrans végétaux et la topographie (notamment dans les vallées de la Boutonne, de la Charente, au niveau de la marche boisée, des terres rouges...);
- Un territoire orienté nord-ouest/sud-est par de grandes lignes de force paysagères, composé de la ligne de crête de la marche boisée, mais également des vallées comme la Boutonne et des grands axes de circulation comme la D948, qui suivent cette orientation.
- Divers points hauts, coteaux, lignes de crêtes secondaires qui favorisent des dégagements lointains vers la ZIP depuis la haute plaine d'Angoumois et les hauteurs de Chef-Boutonne, mettant en scène l'ensemble de la marche boisée à l'horizon;
- Un paysage éolien déjà dense, avec lequel, le projet devra composer;
- Un paysage proche au niveau de la marche boisée qui est découpée en clairières, chacune montrant une sensibilité différente selon ses caractéristiques : la sensibilité modérée à forte est cantonnée majoritairement au secteur à proximité immédiate du projet, à forêt d'Aulnay isolant les clairières au sud-ouest;
- La présence de plusieurs bourgs et quelques hameaux proches du projet, qui montrent des abords et des franges ouvertes sur le paysage de campagne agricole, en direction du projet;
- À l'échelle rapprochée, un possible effet d'encerclement des bourgs situés à l'est de la ZIP;
- La proximité toute particulière du bourg de Villemain, qui montre un risque important d'encerclement par le projet;
- Le passage à proximité de la ZIP d'une ligne à haute tension;
- La présence d'un patrimoine protégé sensible au niveau des lignes de crête ou de coteau (en particulier autour de Tusson, les églises perchées des bourgs de la haute Plaine d'Angoumois et le patrimoine et le bourg de Chef-Boutonne);
- La présence de boisement en pastille sur la ZIP venant la découper en secteur.

6.2 Préconisations d'implantation dans les documents de références

● Le SRE de la région Poitou-Charentes :

Le SRE positionne la ZIP dans une zone non favorable à l'éolien. Toutefois, les contraintes qui obligent à l'exclusion de ce secteur sont exclusivement liées au volet environnemental. D'un point de vue paysager, la zone ne pose pas de problème particulier.

La zone d'étude n'étant pas située sur ou à proximité d'un paysage emblématique, aucune préconisation particulière n'est émise dans le SRE.

La ZIP ne se situe pas non plus à proximité d'une vallée principale répertoriée dans le SRE. Toutefois il est préconisé de manière générale une zone de vigilance d'un kilomètre de part et d'autre des vallées,

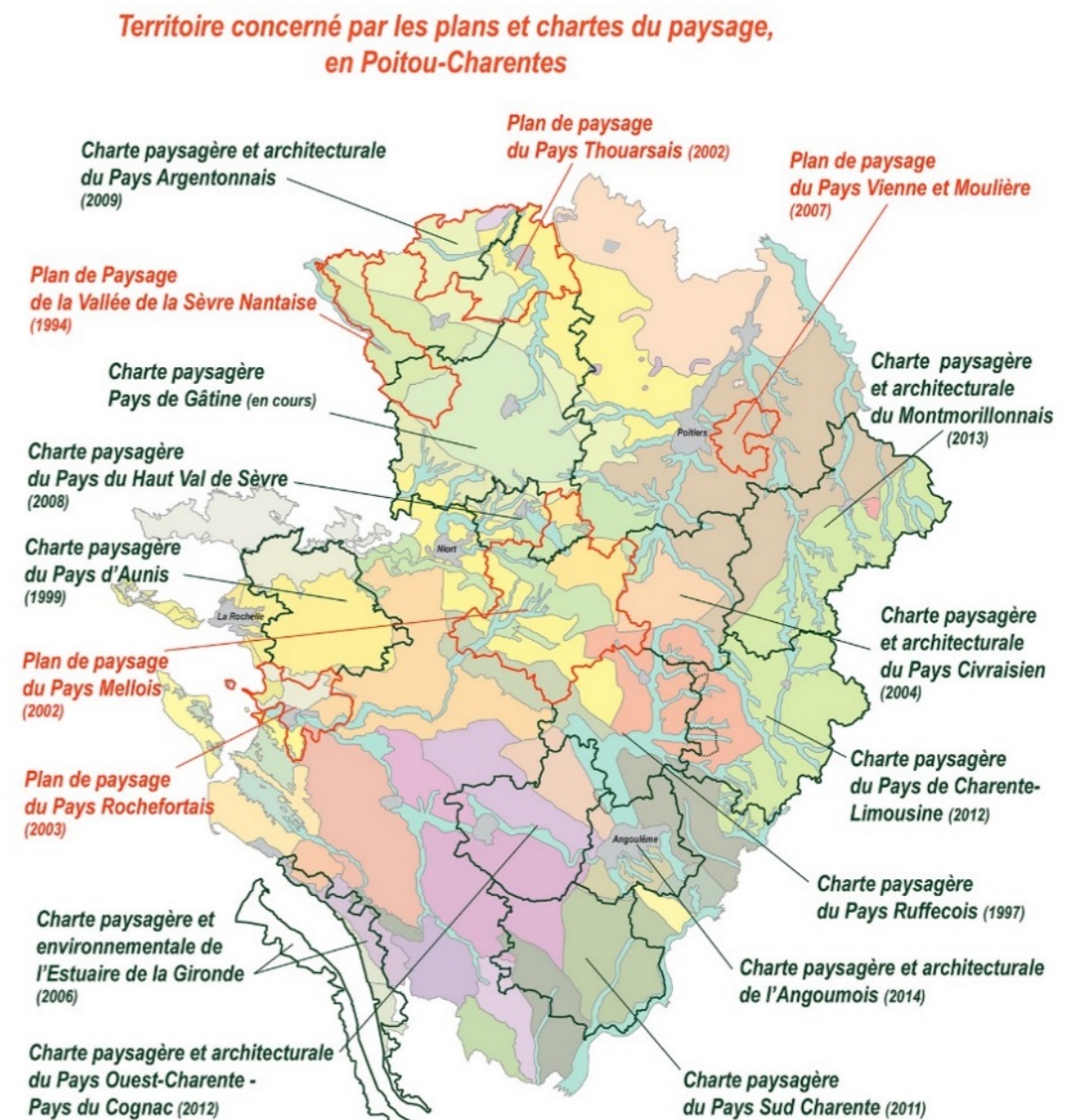
où le développement éolien sera contraint par la protection de l'horizon visible et l'exclusion de la concurrence visuelle entre la vallée et ses monuments, d'une part et les projets éoliens d'autre part. Le projet étant à plus d'un kilomètre de la vallée de la Boutonne notamment, le projet respecte donc cette préconisation.

● Le plan de paysage du Pays Mellois :

Le plan de paysage du Pays Mellois aborde la thématique énergétique et paysagère, mais n'évoque pas d'actions ou de préconisation particulière concernant l'éolien.

Il est cependant à noter que le Syndicat Mixte du Pays Mellois soutient les opérations de plantations. L'objectif est de reconstituer le maillage de haies qui formait le paysage au début du 20e siècle. L'intérêt est en effet multiple : protection de l'agriculture, préservation de la biodiversité, amélioration du paysage...

Ainsi cette initiative peut être une base de réflexion pour la suite du projet, dans le cadre des mesures ERC.



Les plans de paysage en région Poitou-Charentes (Source : <http://www.cren-poitou-charentes.org/paysage/connaissance-des-paysages/les-chartes-et-plans-de-paysage>)